



**Annnonce des lauréats de l'appel à projet
relatif aux études d'équipements démonstrateurs innovants
en Outre-Mer
Pour les équipements de demain**

Lundi 5 mars 2018
La Villette – « Folie des Fêtes »

Dossier de presse

L'appel à projet du CNDS

L'offre d'équipement sportifs en outre-mer est marquée par un double déficit : quantitatif, c'est l'objet du plan de développement des équipements sportifs que d'y remédier ; qualitatif ensuite en raison de leur vétusté ou de leur inadaptation à des conditions climatiques souvent difficiles.

Dans ce contexte, la Ministre des Sports, Laura FLESSEL a encouragé le lancement via le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) en novembre dernier d'un appel à projets pour des concepts d'équipements sportifs innovants, différents des équipements sportifs traditionnels.

L'enjeu de cet appel à projets était double : encourager les concepteurs d'équipements à développer une offre novatrice conforme aux nouveaux usages ; et réfléchir avec les collectivités ultramarines à des équipements déclinables partout, adaptés à leurs spécificités géographiques et climatiques. L'actualité récente à Saint Martin et Saint-Barthélemy (l'ouragan Irma, le plus puissant enregistré dans l'Atlantique nord depuis 1980) a démontré la nécessité d'un travail de fond sur les équipements en outre-mer.

38 projets ont été soumis à un jury, qui intégrait notamment architectes, programmistes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence française de développement (AFD).

Laura Flessel, ministre des Sports, remet ce lundi 5 mars à la Villette une subvention d'étude aux cinq collectivités ultramarines lauréates de l'appel à projets du CNDS.

Calendrier de l'appel à projet

Le calendrier de l'appel à projet était le suivant :

Novembre 2017	Lancement de l'appel à projet
31 janvier 2018	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
1^{er} février au 20 février 2018	Examen des candidatures
21 février 2018	Réunion du jury de sélection
5 mars 2018	Annonce des lauréats de l'appel à projet

Composition du jury

38 projets ont été soumis au jury, composé de :

- **Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES)**
- **Association des maires de France (AMF)**
- **Agence française de développement (AFD)**
- **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**
- **Inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS)**
- **Société ISC / Ingénierie Sportive et Culturelle** (programmiste)
- **Cabinet « Chabanne Architecte + partenaires »**
- **CNDS**
- **Ministère des Sports**

Trois catégories d'équipements

1. Equipement sportif de proximité pour l'apprentissage de la natation ;
2. Plateau sportif couvert permettant une pratique encadrée « indoor » de sports « non traditionnels » ;
3. Equipement permettant une pratique de sport santé.

Et cinq critères

- ✓ Caractère innovant de l'équipement
- ✓ Besoin argumenté par la collectivité
- ✓ Engagement à une utilisation mixte et simultanée de l'équipement + pratique encadrée par des clubs ou associations.
- ✓ Coût de l'équipement
- ✓ Caractère reproductible de l'équipement ou de l'innovation

Collectivité de Polynésie Française : projet le Faré



Le développement de la pratique des activités physiques en Polynésie Française, est indispensable, comme dans les autres territoires ultramarins, pour lutter contre le grave problème de santé publique qu'est l'obésité ainsi que le diabète et les maladies cardio-vasculaires.

Ce projet de nouvel équipement est basé sur **la mutualisation et la réunion en un même lieu d'espaces propices à la pratique de différentes activités**. L'équipement peut alors constituer un **lieu de vie** :

- « **Préau** » **multi-activités pour l'EPS** : motricité des enfants, tennis de table, lutte, arts martiaux... ;
- **Sport-santé bien-être** : fitness pour adultes, entretien physique des personnes âgées, sessions d'information sur la nutrition, l'hygiène de vie... ;
- **Jeunesse** : danses urbaines, veillées, jeux de rôles ... ;
- **Culture** : danse traditionnelle ou moderne, chant, théâtre, arts plastiques, vannerie...

Le lieu s'inspire de l'architecture vernaculaire et des principes de conception bioclimatiques traditionnels : **créer des espaces ombragés, favoriser la ventilation naturelle, exploiter les matériaux locaux**.

L'inspiration provient du bâtiment public emblématique de la vie sociale et de l'architecture polynésienne : il a ainsi été baptisé « le Fare pote'e ». L'architecture de ce projet pourra être adaptée à chaque territoire ultramarin.

Guyane, Commune de Sinnamary : parcours de santé



Les risques de maladies cardio et cérébraux vasculaires dus à l'obésité des jeunes et des enfants sont des préoccupations majeures à Sinnamary. A cela, s'ajoute la perte de lien social des jeunes notamment touchés par le chômage.

Le Parcours de santé est composé de 10 modules, 1 parcours d'équilibre, une aire de jeux pour les enfants, une station Cross fit.

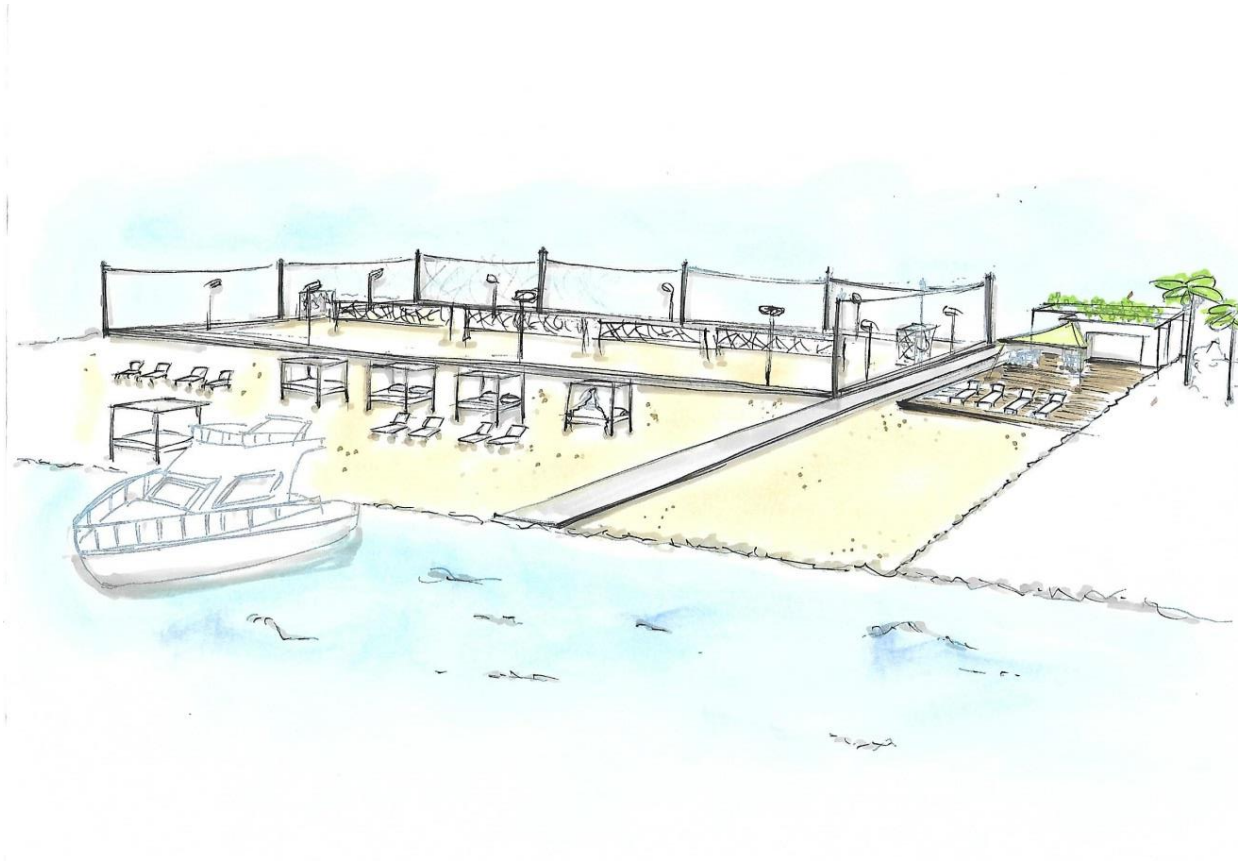
Les objectifs du projet sont la promotion de la pratique de l'activité physique au quotidien pour tous, sport/santé, l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé, le préventif plutôt que le curatif, le développement du lien social et du lien intergénérationnel.

La réalisation de ce parcours sera d'autant plus importante que le parcours de santé le plus proche actuellement se situe à plus de 60 km de la ville.

Innovation par la localisation, le fonctionnement et la conception différente du projet :

- Conception : agrès fabriqués en acier Galva thermo laqué + **matériaux de qualité et résistants aux conditions climatiques locales**
- **Fonctionnement par application mobile** et flash code sur chaque agrès (choix des entraînements)
- **Ateliers à l'attention des seniors** (partage intergénérationnel)

Martinique, commune du Carbet : Beach Sport santé 2.0



La commune a défini comme axe de son développement l'utilisation de son littoral de plus de 4 km. L'objectif est d'offrir des activités physiques et sportives (APS) autour d'un équipement de nouvelle génération tout en développant le tourisme vert (la nature) et l'économie bleue (liée à l'eau).

Équipement sportif modulaire accueillant des activités physiques et sportives de bord de mer, éclairé en auto production à l'énergie solaire (réflexion sur l'éclairage et recherche de solutions peu coûteuses) et répondant aux mutations des modes de consommation des APS : pratiquer plusieurs activités sur un même lieu.

Équipement ouvert à l'ensemble des populations grâce à un tapis permettant à 4 personnes de se croiser sur la largeur, depuis la route jusqu'à l'équipement et jusqu'à la mer pour une pratique en fauteuil adapté. **Tapis provenant de la valorisation de plastiques ménagers.**

Le terrain est interchangeable et démontable en 5 mn. Buts démontables rapidement en cas d'annonce d'ouragans. Matériaux **résistants** à l'érosion du sable, du vent et du sel. Résistance au sel notamment pour les séparateurs et les buts gonflables, ainsi qu'au soleil. Cages et poteaux traités contre l'humidité.

Fabricants des différents modules **100 % français**. Vestiaires et douches en bambous **locaux** pour le bardage. Toit végétal pour l'intégration dans le paysage.

Guadeloupe, Communauté d'agglomération La Riviera du Levant : le Parkour



La communauté d'agglomération a inscrit la réalisation des équipements sportifs comme intérêt communautaire. Elle travaille à la possibilité de diversifier et d'équilibrer l'offre en structures sportives face au déficit structurel d'équipements proximité ainsi qu'à la détérioration accélérée et précoce de ces derniers.

L'objectif du projet est **d'améliorer les conditions d'accès à la pratique sportive** des guadeloupéens, de favoriser le **sport-santé**, de promouvoir le **sport pour tous** y compris pour les personnes handicapées, développer **une nouvelle relation entre l'utilisateur et son environnement** et à une échelle plus globale, **réduire les déplacements motorisés** grâce à la proximité des équipements.

La communauté inscrit ce parcours de santé dans son projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), qui repose sur la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage public et sur le retour de la nature en ville notamment autour des espaces sportifs ouverts.

L'innovation de l'équipement porte sur :

- **La valorisation des dents creuses** en concevant un concept innovant reproductible adapté aux différentes configurations des dents creuses ;
- **Le choix des matériaux** adaptés au climat, résistants au sel marin, au soleil et à la pluie ;
- **Le caractère multimodal de l'équipement** : des pratiques de Parkour couplées aux activités physiques en plein air (ex: fitness, cross fit, street workout) ;

Territoire des îles de Wallis et de Futuna



Le Territoire des îles de Wallis et de Futuna n'est équipé d'aucune piscine permettant l'apprentissage de la natation, en milieu scolaire ou en club. En accord avec les acteurs concernés (Assemblée territoriale, la chefferie et l'Administration supérieure), le Territoire souhaite aménager deux piscines flottantes en mer, une sur l'île de Wallis et une sur celle de Futuna compte tenu de l'éloignement (270 km) entre ces deux îles.

L'aménagement d'une piscine flottant modulaire dispose de plusieurs avantages :

- **Assemblage simple et rapide** : des blocs étroitement et solidement retenus entre eux par des vis d'assemblage spéciales. Toutes les pièces sont légères et faciles à manipuler ;
- **Respect de l'environnement** : les composantes de la structure ne s'oxydent pas et ne se détériorent d'aucune façon. L'environnement dans lequel elles baignent reste parfaitement intact.
- **Légèreté, robustesse et sécurité** : le système a fait l'objet de tests rigoureux. Entre autres caractéristiques de sécurité, notons l'excellente stabilité du quai, sa grande capacité de charge, sa surface antidérapante et l'absence de pièces métalliques.
- **Aucun entretien**
- Solution **innovante** particulièrement **résistante** car conçue pour être montée, démontée, remontée **en fonction des alertes météorologiques**.



Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Etablissement public sous la tutelle du Ministère des Sports, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) doté d'un budget de 153 M€ en AE et 186 M€ en CP voit ses missions réorientées en 2018 vers :

- ✓ **Le sport pour tous les publics** : 105M€ pour soutenir l'emploi sportif, corriger les inégalités d'accès à la pratique (notamment sport féminin, sport en situation de handicap et publics défavorisés), encourager le sport-santé
- ✓ **Le soutien renforcé aux territoires carencés et aux projets innovants en matière d'équipements** : 27M€ pour réduire les inégalités en favorisant les projets situés dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, poursuivre le plan de développement en outre-mer et Corse et enfin populariser l'innovation via la promotion et le soutien à des équipements nouveaux en termes de conception architecturale, de pratique et d'usage
- ✓ **L'innovation sociale grâce au sport** : 20 M€ pour accompagner la dynamique insufflée par les Jeux de Paris 2024 afin de favoriser la transformation des organisations sportives et contribuer à l'objectif de 3 millions de pratiquants, accompagner des projets en faveur de l'innovation sociale par le sport

Suivez le CNDS
cnds.sports.gouv.fr



A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

